

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

COMMUNE DE LHUIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D_2025_04_10

Séance du 3 avril 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mil vingt-cinq le trois avril à dix-neuf heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lhuis, sous la Présidence d'Emmanuel GINET, Maire de Lhuis, dûment convoqués le 29 mars 2025.

ETAIENT PRESENTS : Emmanuel GINET, Viviane VAUDRAY, Marie-Claire CARTONNET, Marie-José TRAINA, Marie-France AUBOIRON, Camille BEAUDET, Mikaël BABOLAT, Christian CONAND, Ugo DAUVERGNE, Bruno HOURY, Jean-Michel LAURENT, Jean-Pierre MERCIER, Céline THEVENOUX, Isabelle VAUDRAY

ABSENTS : Guillaume DUCOLOMB

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance : Viviane VAUDRAY

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qu'y s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que Madame La Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes sont exacts :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE à l'unanimité des présents, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AINSI FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an susdits.

JE CERTIFIE QUE LE PRESENT ACTE A ETE PUBLIE OU NOTIFIE SELON LES REGLEMENTS EN VIGUEUR.

Le Maire,
Emmanuel GINET



